



## CHARTRE DU COMPORTEMENT DU BASKET PAYS DE LUNEL SAISON 2025 - 2026

### Vis-à-vis de l'équipe, je m'engage à :

- respecter l'entraîneur, ses décisions et mes coéquipiers,
- respecter les horaires des entraînements,
- respecter les horaires des rendez-vous pour les matchs et déplacements,
- prévenir impérativement et au plus tôt l'entraîneur de tout retard ou absence.

### Vis-à-vis du club, je m'engage à :

- participer aux manifestations organisées par le club,
- venir supporter et encourager les autres équipes du club,
- tenir les tables de marque lors de matchs des autres équipes,
- respecter le matériel et les locaux,
- respecter les membres dirigeants et leurs décisions, les entraîneurs et les bénévoles.

### Vis-à-vis des arbitres, des OTM et des adversaires, je dois :

- respecter les arbitres, accepter leurs décisions sans les contester.
- respecter les officiels de tables de marque.
- respecter les adversaires sur le terrain et dans les gradins.

Tout comportement déviant sur ou en dehors des terrains pourra être sanctionné par le comité directeur du club.

Toute faute technique sera obligatoirement payée par le(la) licencié(e) concerné(e) dès la première faute payante.

Toute ouverture de dossier disciplinaire sera pris en charge en totalité par le(la) licencié(e) concerné(e).

Sportivité, fair-play et convivialité doivent être les mots clés du Basket Pays de Lunel.

Je, soussigné(e), ,  
accepte sans restriction l'ensemble de la charte du Basket Pays de Lunel et m'engage à la respecter sous peine de sanction.

Fait à , le

Signature des représentants légaux / du licencié majeur,  
précédée de la mention « LU ET APPROUVÉ » :